Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 079-200069755-20250312-DP20250046-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250046

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Contractualisation et ingénierie financière

OBJET : **Demande de subventionnement auprès du Conseil régional Nouvelle Aquitaine pour l'ingénierie des fonds européens (annexe)**

Annexe(s) :

- FDR Fonds Europeens

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « » ;

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C16-11-2023-04B du conseil communautaire du 16 novembre 2023 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 36. La sollicitation auprès des financeurs de l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement en rapport avec les compétences exercées par Mellois en Poitou et la conclusion, le cas échéant, des conventions et avenants afférents » ;

Vu la délibération du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu le contrat de développement et de transitions Mellois signé le 7 juin 2023 ;

Vu la fiche action 7 « animation – gestion du groupe d'action locale » annexée à la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 et du programme régional FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027, signée le 17 juillet 2023 ;

Considérant l'ingénierie dédiée à l'animation-gestion des programmes de fonds européens sur l'année 2025 ;

Considérant l'opportunité pour la communauté de communes Mellois en Poitou de demander une subvention FEADER pour le financement de l'animation-gestion des programmes de fonds européens sur l'année 2025 selon le plan de financement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 079-200069755-20250312-DP20250046-AU

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux	80 045,48 €	FEADER (LEADER, Approche territoriale des fonds Européens programme 2021-2027)	74 241 ,84 €
Coûts indirects	12 006,82 €	Région Nouvelle-Aquitaine	10 000,00 €
Adhésion LEADER France	750,00 €	Autofinancement public	8 560,46 €
TOTAL	**92 802,30 €**	**TOTAL**	**92 802,30 €**

DECIDE

Article 1 : de valider le plan de financement ci-dessus et de solliciter les demandes de subvention afférentes.

Article 2: Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- Mme la préfète.

Article 3: Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5: La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET
Président
15 mars 2025